Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 90 (1981)

Heft: 6

Artikel: La Croix-Rouge volante

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-683689

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



(GASS) est la première des anciennes institutions auxiliaires de la Croix-Rouge suisse (voir page précédente et page 28) qui a demandé et obtenu le statut de membre corporatif, conformément à l'article 18bis des Statuts de la Croix-Rouge suisse.

La GASS, fondée le 27 avril 1952 par l'assemblée des délégués de la Société suisse de sauvetage dont elle se séparera définitivement en 1960, fêtera son 30° anniversaire l'an prochain.

La possibilité pour les avions de se poser en haute montagne n'existait pas encore à cette époque, malgré la prouesse des deux pilotes militaires Pista Hitz et Victor Hug qui étaient partis de l'aéroport militaire de Meiringen avec un Fieseler-Storch muni de skis et avaient réussi, le 19 novembre 1946, à sauver l'équipage d'un avion militaire américain «échoué» sur le glacier du Gauli. En 1951, Fredy Wissel, «l'hôtelier volant» de Saint-Moritz, commença lui aussi à se poser sur des glaciers avec un avion du type Piper muni de skis. Les expériences servirent une année plus tard à Hermann Geiger, le fameux pilote des glaciers valaisans.

«volants» - des parachutistes ayant suivi un cours de formation de la Royal Air Force en Grande-Bretagne -, le premier hélicoptère, le premier puis le deuxième jet-ambulance. Pendant des années, la GASS a fait de grands efforts pour transformer l'entreprise de secours en une entreprise d'ambulances aériennes de sauvetage.

De nombreux appareils, tels le filet horizontal et ventral, sont des inventions de la GASS et ont acquis une renommée mondiale. Aujourd'hui, chaque véhicule de la GASS est équipé pour les soins intensifs des patients. Mis à part les pilotes et les assistants de vol (qui suivent des cours d'instruction spéciaux), le personnel de la GASS se compose de plusieurs médecins et infirmières qualifiés. Parallèlement au développement du sauvetage en haute montagne, la GASS a pris conscience de la nécessité d'offrir la possibilité d'être rapatriés à des touristes victimes d'accidents ou tombés malades à l'étranger. Le 30 juin 1973, elle mit en service à Berne le premier jet-ambulance du monde, un Lear-Jet 240 baptisé Henry Dunant en signe de solidarité avec la Croix-Rouge suisse. En 1976, il fut possible

La Garde aérienne suisse de sauvetage | Puis il y eut les premiers secouristes | de mettre en service un second jetambulance plus grand que le précédent et qui porte le nom d'Albert Schweitzer. Depuis, les deux jets-am-



Les prestations de la GASS en 1980

Vols de transport: La plupart des 1545 à un hélicoptère, dont 343 de nuit. missions accomplies furent des trans- Accidents de la route et du travail: La chez le vétérinaire. ports secondaires d'un hôpital à GASS fut appelée à la suite de 124 Rapatriements: Les 2 jets-ambulances

Transports de bébés: 370 prématurés transférés.

Transports d'organes: 52 transports d'organes ou de bénéficiaires d'or-

Transports de médicaments: 39 transports de sang, sérum, plasma ou de médicaments.

bulances se sont envolés à plus de 500

La GASS a été un pionnier dans le domaine du sauvetage aérien et un exemple pour le monde entier. De nombreux Etats ont structuré leur propre garde aérienne de sauvetage sur le modèle de la Suisse.

La Centrale d'opération de la GASS, à Zurich, que l'on peut alerter 24 heures sur 24 en appelant le 01 47 47 47.

GASS fut appelée à intervenir à 233 d'avions de ligne.

Interventions nocturnes: 4000 des reprises pour des cas graves. Lors de 4963 missions accomplies firent appel 606 missions, 771 animaux malades ou blessés furent recherchés ou conduits

l'autre. Il s'agissait en l'occurrence de accidents de la circulation et de 126 de la GASS ont accompli 614 missions patients qui avaient déjà reçu des accidents du travail. Aide aux agricul- et rapatrié 320 blessés et 409 malades. soins médicaux et qui devaient être teurs de montagne: dans le cadre de En outre, 128 rapatriements de tous transportés dans des cliniques spéciali- l'aide aux agriculteurs de montagne, la les continents ont eu lieu à bord

Lorsque la GASS reçoit un appel à l'aide, elle ne demande pas:

Qui supporte les frais des missions?

En tant que fondation humanitaire et d'utilité publique, la GASS se porte au secours de son prochain sans l'assurance préalable d'être dédommagée de ses frais: La GASS aide sans demander si quelqu'un lui remboursera ses dépenses.

Questionnaire

Une fois sa mission accomplie, la GASS présente un questionnaire à la personne sauvée ou transportée et décide sur la base des données du patient si, et à qui, elle enverra sa facture. Pour remercier les donateurs de leur soutien, la GASS ne leur envoie aucune facture.

Assurances

Donateurs

La GASS a conclu un accord de tarif avec la CNA, avec les compagnies d'assurances affiliées à la CDA et avec quelques caisses-maladie. Sur la base de cet accord, les compagnies d'assurances paient à la GASS les missions de secours et les transports de patients de leurs assurés, pour autant que les polices d'assurance prévoient de telles prestations et que l'intervention de la GASS soit justifiée médicalement aux yeux du département des sinistres. Le tarif décidé ne couvre pas les frais de la GASS.

S'il n'y a pas d'assurance, si l'événement n'est pas assuré (missions préventives, évacuations, etc.) ou si la compagnie refuse de rembourser les frais pour d'autres raisons, et si de surcroît, le patient n'est pas donateur de la GASS, celui-ci recevra une facture établie sur la base d'un tarif social fortement réduit. Dans le cas où le règlement de cette facture constitue une charge financière par trop importante, la GASS renonce partiellement ou entièrement à facturer ses frais.

Frais d'intervention non couverts

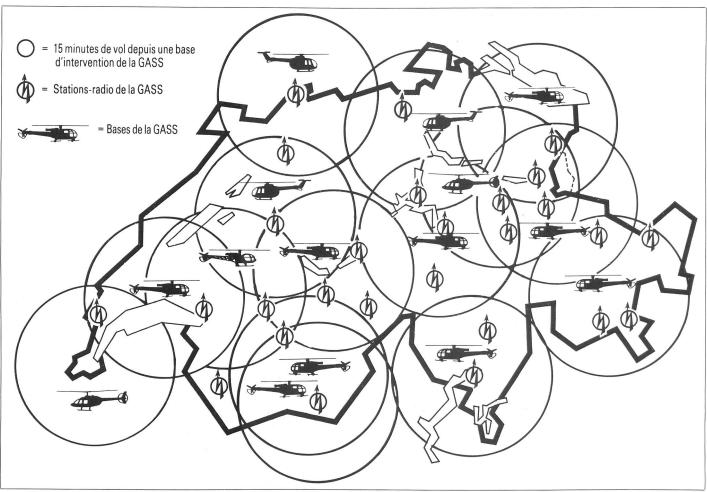
Les factures de la GASS payées par les non-donateurs, les compagnies d'assurance et les associations automobiles ont couvert 55 % des frais des missions accomplies en 1979.

Chiffres importants pour 1979

11,281 millions de francs Dépenses pour missions Recettes pour missions 6,238 millions de francs Frais de mission non payés 45% Heures de vol de la GASS 3990 47 fr. 10 Dépenses par minute de vol

La GASS reçoit:

des assurances des non-donateurs max. Fr. 40.-/min max. Fr. 20.-/min



La Garde aérienne suisse de sauvetage dispose actuellement de 15 bases d'intervention réparties géographiquement, de manière à ce que chaque endroit du pays soit accessible en 15 minutes de vol.

Les types de véhicules de la GASS



Avion ambulance à réaction Lear Jet 35 A



Hélicoptère Bölkow BO-105 CBS



Hélicoptère Alouette III S.A. 319 B

La GASS possède deux avions-ambulances et 11 hélicptères de sauvetage

